

SOR → RL

Rapports d'incidents graves – Permis d'établissement

Guide d'inscription à l'outil GRIG-PE

Table des matières

Introduction.....	1
Étapes d’inscription pour les fournisseurs de services existants.....	1
Étapes d’inscription pour les nouveaux demandeurs	4

Introduction

Le système de gestion de rapports d'incidents graves et de permis d'établissement (GRIG-PE) est l'outil en ligne utilisé par les fournisseurs de services pour soumettre et gérer les rapports d'incident grave et les permis d'établissement.



Avant de pouvoir utiliser cet outil, vous devez suivre le processus d'inscription unique.

Ce processus varie selon que vous êtes un fournisseur de services existant ou un nouveau demandeur. Assurez-vous de suivre les processus appropriés décrits dans ce guide.

- ⇒ Si vous êtes un fournisseur de services existant :
allez à la page **1**.

- ⇒ Si vous êtes un nouveau demandeur : allez à la
page **4**.

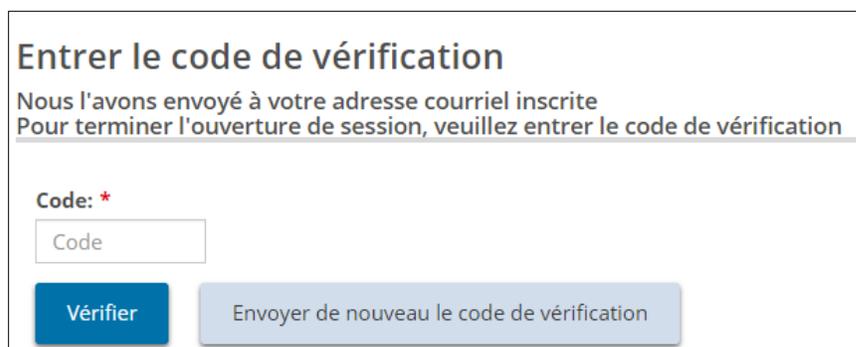
Étapes d'inscription pour les fournisseurs de services existants

1. Vous devez vous inscrire en personne auprès d'une **autorité locale d'enregistrement** de votre organisation. Lors de cette rencontre, un mot de passe temporaire vous sera fourni. Vous devrez entrer ce mot de passe au cours du processus d'inscription suivant. Une fois que vous avez votre mot de passe temporaire, passez à l'étape 2.
 2. Cliquez sur le lien
<https://www.sorrl.mcass.gov.on.ca/SORRL/public/login.xhtml>
- 3.

La page **Se connecter** s'affiche.



4. Dans le champ **Identifiant de connexion**, entrez l'adresse électronique que votre autorité locale d'enregistrement a utilisée pour créer votre compte.
5. Dans le champ **Mot de passe**, entrez le mot de passe temporaire qui vous a été fourni par l'autorité locale d'enregistrement lors de la rencontre aux fins d'inscription.
6. Cliquez sur . La page **Entrer le code de vérification** s'affiche.



7. Vous recevrez un courriel contenant un code de vérification pour l'outil GRIG-PE. Entrez le code.

8. Cliquez sur **Vérifier**. La page **présentant les conditions** s'affiche.

Vous devez accepter les conditions suivantes pour continuer.

Entente relative aux conditions d'utilisation pour l'Outil de gestion des rapports d'incident grave et des permis d'établissement (l'Outil GRIG-PE)

Vous êtes à la dernière étape du processus d'inscription à l'Outil GRIG-PE du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires hébergé sur la plateforme iACCESS. Pour terminer votre inscription, vous devez lire et accepter les conditions d'utilisation énoncées ci-dessous qui s'appliquent à tous les utilisateurs.

En sélectionnant « J'accepte » dans le bas de la présente page, vous reconnaissez que vous acceptez les conditions d'utilisation présentées lorsque vous utilisez l'Outil GRIG-PE. Une fois ce processus d'inscription terminé, on vous réorientera automatiquement vers la page sur votre code de vérification pour l'Outil GRIG-PE afin d'entrer le NIP à six chiffres produit automatiquement qui sera transmis à l'adresse courriel associée à votre compte d'utilisateur de l'Outil GRIG-PE.

Section un : Conditions d'utilisation générales

Définitions

- On entend par Ministère Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.
- On entend par l'Outil de gestion des rapports d'incident grave et des permis d'établissement (ou l'Outil GRIG-PE) le site Web

J'accepte les conditions

Soumettre

9. Lisez les conditions puis cochez la case « J'accepte les conditions ».

10. Cliquez sur **Soumettre**. La page **Terminer votre inscription** s'affiche.

Terminer votre inscription

Question de sécurité 1 : *

Veuillez sélectionner...

Réponse de sécurité 1 : *

Question de sécurité 2 : *

Veuillez sélectionner...

Réponse de sécurité 2 : *

Question de sécurité 3 : *

Veuillez sélectionner...

Réponse de sécurité 3 : *

Soumettre

11. Dans le champ **Mot de passe actuel**, entrez le mot de passe qui vous a été fourni par votre autorité locale d'enregistrement dans le cadre de la rencontre aux fins d'inscription.
12. Créez et entrez un **Nouveau mot de passe**.



Remarque : Le mot de passe doit avoir de 8 à 20 caractères et contenir :

- ✓ au moins une lettre en MAJUSCULES, ET
- ✓ au moins une lettre minuscule, ET

- ✓ au moins un numéro, ET
 - ✓ au moins un caractère spécial : () ♣ _ @ # \$ % ^ & * +.
13. Entrez à nouveau le nouveau mot de passe dans le champ **Confirmer le nouveau mot de passe**.
14. Sélectionnez les questions de sécurité et entrez les réponses.



Astuce : si vous oubliez votre mot de passe, on vous demandera de répondre à vos questions de sécurité.

15. Cliquez sur [Soumettre](#) . Un message de confirmation s'affiche.



16. Pour accéder au logiciel de l'outil GRIG-PE, cliquez sur [Aller à la page d'accueil](#) .

Votre inscription est terminée.



Remarque : Vous n'aurez plus besoin de consulter ce document à nouveau.

Étapes suivantes...

Vous pouvez maintenant commencer à utiliser l'outil GRIG-PE. Pour obtenir des renseignements sur la façon d'utiliser cet outil, consultez les guides suivants :

- ⇒ Le **Guide GRIG-PE sur les rapports d'incident grave pour les demandeurs RIG** décrit les processus étape par étape qu'un demandeur RIG inscrit peut suivre dans l'outil GRIG-PE. Le *guide* est disponible sur le portail.
- ⇒ Le **Guide de l'utilisateur du GRIG-PE à l'intention des demandeurs et des titulaires de permis** décrit les processus étape par étape qu'un demandeur ou un titulaire de permis peut suivre dans l'outil GRIG-PE. Le *guide* est disponible sur le portail.

Étapes d'inscription pour les nouveaux demandeurs

1. Accédez au site Web suivant :

<https://www.sorrl.mcscs.gov.on.ca/SORRL/public/newExtAccountCompleteAccept.xhtml>

La page présentant les **conditions** s'affiche.

The screenshot shows a web page titled "Vous devez accepter les conditions suivantes pour continuer." (You must accept the following conditions to continue). The main heading is "Entente relative aux conditions d'utilisation pour l'Outil de gestion des rapports d'incident grave et des permis d'établissement (l'Outil GRIG-PE)". Below this, there is a paragraph explaining that the user is at the final step of the registration process and must accept the terms of use. A section titled "Section un : Conditions d'utilisation générales" (Section one: General conditions of use) follows, with a sub-section "Définitions" (Definitions) containing a bullet point: "On entend par Ministère Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires." (We understand by Ministry Her Majesty the Queen in right of Ontario, represented by the Ministry of Children, Youth and Social Services and Community Services). At the bottom of the page, there is a checkbox labeled "J'accepte les conditions" (I accept the conditions) and a blue "Soumettre" (Submit) button.

2. Lisez les conditions, puis cochez la case « J'accepte les conditions ».
3. Cliquez sur **Soumettre**. La page d'**inscription à l'outil GRIG-PE** s'affiche.

The screenshot shows the "Inscrivez-vous à SOR-RL" (Register on SOR-RL) page. At the top right, there is an "Aide" (Help) link. Below the heading, a warning message states: "Accéder à une l'Outil GRIG-PE en utilisant l'identifiant de connexion d'une autre personne est une fraude." (Accessing the GRIG-PE tool using another person's login credentials is a fraud). The registration form consists of five input fields, each with a red asterisk indicating it is required: "Courriel" (Email), "Prénom" (First name), "Nom de famille" (Last name), "Mot de passe" (Password), and "Confirmer le mot de passe" (Confirm password). A blue "Inscrivez-vous" (Register) button is located at the bottom left of the form.

4. Entrez votre adresse électronique dans le champ **Courriel**.
5. Entrez votre **Prénom** et votre **Nom de famille**.
6. Créez et entrez un **Mot de passe**.

 **Remarque : Le mot de passe doit avoir de 8 à 20 caractères et contenir :**

- ✓ au moins une lettre en MAJUSCULES, ET
- ✓ au moins une lettre minuscule, ET
- ✓ au moins un numéro, ET
- ✓ au moins un caractère spécial : () ! _ @ # \$ % ^ & * +.

7. Entrez à nouveau le nouveau mot de passe dans le champ **Confirmer le mot de passe**.

8. Cliquez sur . La page **Entrer le code de vérification** s'affiche.



9. Vous recevrez un courriel contenant un code de vérification pour l'outil GRIG-PE. Entrez le **Code**.

10. Cliquez sur . La page **L'inscription est terminée** s'affiche.



11. Cliquez sur le lien [Revenir à la page de connexion](#). La page **Se connecter** s'affiche.



12. Entrez des valeurs dans les champs **Identifiant de connexion** et **Mot de passe**.

13. Cliquez sur [Se connecter](#). La page **Entrer le code de vérification** s'affiche.

Entrer le code de vérification

Nous avons envoyé à votre adresse de courriel enregistrée
Pour terminer l'inscription, veuillez entrer le code de vérification

Code: *

14. Vous recevrez un courriel contenant un code de vérification pour l'outil GRIG-PE. Entrez le code.

17. Cliquez sur [Vérier](#). La page **Terminer votre inscription** s'affiche.

Terminer votre inscription

Question de sécurité 1 : *

Réponse de sécurité 1 : *

Question de sécurité 2 : *
Réponse de sécurité 2 : *

Question de sécurité 3 : *
Réponse de sécurité 3 : *

18. Sélectionnez les questions de sécurité et entrez les réponses.



Astuce : si vous oubliez votre mot de passe, on vous demandera de répondre à vos questions de sécurité.

19. Cliquez sur [Soumettre](#). Un message de confirmation s'affiche.



20. Pour accéder au logiciel de l'outil GRIG-PE, cliquez sur [Aller à la page d'accueil](#). La page **Bienvenue** s'affiche.



Votre inscription est terminée.



Remarque : Vous n'aurez plus besoin de consulter ce document à nouveau.

Étapes suivantes...

Vous pouvez maintenant commencer à utiliser l'outil GRIG-PE. Pour obtenir des renseignements sur la façon d'utiliser cet outil, consultez le guide suivant :

- ⇒ Le **Guide de l'utilisateur du GRIG-PE à l'intention des demandeurs et des titulaires de permis** décrit les processus étape par étape qu'un demandeur ou un titulaire de permis est autorisé à faire dans l'outil GRIG-PE. Le *guide* est disponible sur le portail.